

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 38 (1946)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La prospérité économique, le marché du travail et la politique de l'emploi  
**Autor:** Gmür, Fritz  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384460>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le congrès proteste solennellement contre l'assassinat, par le régime criminel de Franco, des combattants espagnols pour la liberté.

Cette résolution a constitué le dernier acte d'un congrès qui, comme le collègue Bratschi l'a dit en remerciant les délégués de leur discipline et de leur coopération, a été l'expression d'un mouvement syndical fort et uni.

---

## La prospérité économique, le marché du travail et la politique de l'emploi

Par *Fritz Gmür*

### I. Le marché du travail de 1939 à 1945

Par son message du 7 juin 1938, le Conseil fédéral, à côté des millions nécessaires à la défense nationale, a demandé au Parlement 202 millions de francs pour la création de possibilités de travail, 22,8 millions de francs pour l'accumulation de réserves de charbon, 10 millions de francs pour constituer des stocks d'autres marchandises et 7,2 millions de francs pour la construction de citernes. Par la suite, les stocks constitués par les particuliers ont complété ceux des autorités. Au début de la seconde guerre mondiale, l'approvisionnement de la Suisse était donc relativement satisfaisant. On ne pouvait pas en dire autant de l'état du marché du travail en 1938; à cette époque, on comptait encore 65 583 personnes en quête d'emploi. A la fin de 1939, malgré la mobilisation de 350 000 hommes, 30 000 personnes étaient encore inscrites auprès des offices du travail. Le 15 décembre 1939, le Conseil fédéral institua les détachements de travailleurs, et, le 17 mai 1940, il assujettit tous les Suisses au service obligatoire du travail.

#### *Défense nationale*

La mobilisation permanente de 105 000 à 160 000 hommes en moyenne pendant toute la durée de la guerre (457 622 à la fin du mois de juin 1940) n'a pas laissé d'alléger considérablement le marché du travail. D'autre part, les dépenses de défense nationale ont introduit dans le circuit économique de 1 à 1,3 milliard de francs par an, c'est-à-dire une somme équivalant au montant des exportations d'un an, du volume des constructions ou du rendement brut de l'agriculture de 1939. A lui seul, le service technique militaire a passé des commandes pour un montant de 2672,1 millions de francs (117,8 millions à l'industrie des machines et métaux, 224,3 millions de francs à l'industrie textile, 192 millions de francs au bâtiment, 341 millions aux ateliers militaires fédéraux et 578,5

millions à d'autres branches). Le régime des caisses de compensation pour perte de salaire et de gain a encore accentué l'impulsion économique donnée par les dépenses militaires.

### *Economie de guerre*

Si la défense nationale a été en mesure d'occuper en permanence, dans des milliers d'entreprises, de 50 000 à 75 000 personnes, on le doit aussi à l'économie de guerre, qui a su faire face à sa tâche et approvisionner l'industrie des biens indispensables: charbon, fer, ciment, coton, laine, pyrite, etc. Il est vrai que la guerre a pris fin à temps, à un moment où nos stocks de matières premières industrielles étaient presque épuisés.

### *Extension des cultures*

L'extension des cultures a exigé une abondante main-d'œuvre supplémentaire. En effet, alors que la culture d'un hectare de prairie naturelle ou artificielle ne demande que de 250 à 320 heures de travail, celle d'un hectare de blé d'hiver exige de 300 à 400 heures, un hectare de pommes de terre de 900 à 1100 heures et un hectare de betteraves de 1000 à 1200 heures. Au cours des mois d'été, l'agriculture a occupé jusqu'à 25 000 auxiliaires. Les jeunes en particulier ont fourni une main-d'œuvre extrêmement peu coûteuse; en Grande-Bretagne, en revanche, les paysans devaient leur allouer un salaire d'un shilling par heure (les dépenses de logement et de nourriture étant déduites). Les travaux d'amélioration foncières, pour lesquels la Confédération a accordé des subventions de l'ordre de 205 millions de francs, ont occupé 10 000 personnes en moyenne pendant quatre ans. Les travaux d'intérêt national et les travaux d'amélioration foncière ont absorbé jusqu'à 36 450 personnes par mois.

### *Les exportations*

De la fin de 1938 à la fin de 1943, la valeur des exportations a passé de 1317 à 1629 millions de francs; il va sans dire que le renchérissement a participé à cette augmentation. En revanche, le volume des exportations a diminué, passant de 650 000 t. en 1938 à 368 000 t. en 1943 pour tomber à 305 000 t. en 1944 (dont 216 700 t. de matières premières, avant tout du minerai du Fricktal). La part des produits finis a passé de 1151,6 millions de tonnes en 1938 à 1563,5 millions en 1943, pour fléchir à 984,1 millions en 1944. Les ventes de machines ont augmenté au détriment de celles de textiles; pendant la même période, les exportations de montres sont tombées de 26,6 millions à 15 millions de pièces. Le nombre des ouvriers travaillant pour l'exportation, de 120 990 en 1938, n'était plus que de 68 060 en 1943 (soit 56 % du chiffre d'avant-guerre). Cette évolution montre donc bien que, pendant le conflit, le degré élevé d'occupation a été assuré avant tout par

le marché intérieur. Mais cet état de choses n'a rien de définitif. On ne saurait espérer que le marché intérieur, même si le pouvoir d'achat des consommateurs était augmenté comme nous le souhaitons, absorbe une part suffisante de la production de machines, de montres, de produits chimiques, etc.

### *L'approvisionnement en matières premières*

L'approvisionnement en matières premières a évolué favorablement depuis l'automne dernier. Nous avons pu importer du cuivre, de l'aluminium, du zinc, tandis que les arrivages de plomb ont été insuffisants, la production espagnole ayant fortement diminué en raison de la pénurie d'électricité et de main-d'œuvre. Au cours du quatrième trimestre 1945, nous avons pu importer 107 591 t. de fer contre 17 567 t. seulement (ou 16%) pendant les trois premiers trimestres. Plus de 60% de ces livraisons proviennent de Belgique et du Luxembourg. Le reste a été fourni par les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et la Suède. Les possibilités de livraison de la France sont encore minimes.

Tandis que les fabriques de *textiles* sont bien approvisionnées en coton (des Etats-Unis et d'Egypte), de laine (d'Australie et d'Amérique du Sud) elles manquent de main-d'œuvre féminine. Les Etats-Unis ont autorisé l'exportation de quelques milliers de tonnes de peaux, de cuir et de produits tannants. Ces envois permettront un sensible relèvement de la production des fabriques de chaussures au cours du second trimestre 1946. Au printemps 1945, la livraison de 10 000 tonnes de papier à la Belgique et à la France a aggravé la pénurie. Au cours de l'été cependant, l'abondance d'énergie électrique a permis d'accroître la production, de sorte que l'approvisionnement est sorti de la phase précaire. Malheureusement, les réserves de matières premières s'épuisent. On escompte que des livraisons suédoises de cellulose permettront de corriger cette situation.

L'approvisionnement en *charbon* est toujours peu satisfaisant. Les importations du quatrième trimestre 1945 ont atteint 164 607 t. (y compris une forte proportion de poussier pour la fabrication du ciment). Jusqu'à maintenant, les accords commerciaux et de compensation nous ont permis d'importer mensuellement 34 000 t. au moins des Etats-Unis, 33 000 t. de France et quelques milliers de tonnes de Belgique, auxquelles il faut ajouter quelques livraisons anglaises, tchèques et turques. De grosses difficultés de transport diffèrent encore la fourniture de grosses quantités de charbon prévues par l'accord passé avec la Pologne. On ne sait pas encore si le projet, dû à l'initiative privée, d'envoyer mille mineurs suisses en Belgique (ce qui permettrait de disposer de 60 000 t. de charbon) est entièrement réalisable. On sait qu'un certain nombre de mineurs sont déjà partis. De plus, la question décisive, celle de la participation de la Suisse à la production de la Ruhr, n'est pas

encore réglée. Quoi qu'il en soit, on estime que, même dans le cas le plus favorable, les exportations allemandes ne dépasseront pas 50 % du chiffre d'avant-guerre. La production des mines britanniques ayant baissé, il s'écoulera encore beaucoup de temps avant que l'approvisionnement de l'Europe ne redevienne normal. De l'avis de R. Grimm, chef de la Section énergie et chaleur de l'Ogit, nous serons encore obligés de recourir aux combustibles indigènes au cours de l'hiver 1946-1947.

La situation relativement favorable de notre approvisionnement en matières premières à l'issue de la guerre a permis de renoncer à de nombreuses mesures de réglementation, en particulier au rationnement de l'essence. Cependant, la fringale mondiale de marchandises, qui est en train de provoquer un « boom » des exportations, exige le maintien du contrôle des exportations afin d'éviter que les biens de consommation dont le marché intérieur a besoin ne prennent le chemin de l'étranger.

## II. La conjoncture d'après-guerre

Le marasme économique que l'on craignait après la guerre n'est pas intervenu, cela avant tout parce que les hostilités ont pris fin progressivement. Le transfert des millions de déportés et de fugitifs n'a pas paralysé les chemins de fer. La Suisse a pu disposer assez rapidement — encore que dans une mesure limitée — des voies internationales de communication. Les importations de matières premières, en particulier de textiles, ont augmenté rapidement. A l'intérieur, l'interdiction d'exporter des armes prononcée au cours de l'automne 1944 a donné à l'industrie le signal de la reconversion. Quant à la démobilisation, elle a eu lieu progressivement, alors que l'agriculture avait besoin de beaucoup de main-d'œuvre. Ajoutons que les commandes militaires n'ont pas été annulées immédiatement.

La phase de plein emploi — voire de « suremplei » — que traverse actuellement l'économie suisse est caractérisée par le fait que le nombre des personnes occupées est supérieur de 200 000 à 250 000 par rapport à 1939. En janvier 1946, l'industrie des machines, qui demandait 1875 ouvriers qualifiés, n'a pu en trouver que 140. L'an dernier, le chiffre des salariés de cette branche a augmenté de 3100, de 2200 pour le quatrième trimestre seulement; l'effectif de main-d'œuvre est actuellement supérieur de 30 000 unités à celui d'avant-guerre. Les commandes étrangères de machines textiles sont suffisantes pour occuper les fabriques pendant deux ans. Dans l'espace d'un an, l'horlogerie a engagé 5000 personnes. A la suite de la disparition de la concurrence allemande et de l'intense activité déployée par les éditeurs suisses, le degré d'occupation est très satisfaisant dans les arts graphiques. L'industrie textile a un déficit de quelque 10 000 ouvrières.

## Bâtiment

L'industrie du bâtiment dispose cette année de 650 000 t. de ciment environ (contre 280 000 t. seulement l'an dernier). Le degré d'occupation est extrêmement élevé (construction de logements et de locaux industriels) et il n'est limité que par le manque de tuiles, de briques et de matériel d'installation. L'enquête faite à la fin de 1945 pour déceler les projets de construction envisagés pour 1946 indique les changements suivants :

	1945	1946	Augmentation en %
	En millions de francs		1945 = 100
Construction de logements	255,3	499,4	95,6
Constructions industrielles	90,7	167,0	84,1
Total des travaux privés	346,0	666,4	92,6
Constructions de génie civil	201,9	282,6	40,0
Bâtiments publics	142,1	140,0	— 1,5
Total des travaux publics	344,0	422,6	22,8
Total général	690,0	1089,0	57,8

Relevons que cette enquête porte uniquement sur les constructions nouvelles et qu'elle n'indique que de 75 à 80% du total probable des projets de construction. Le volume des constructions prévues pour 1946 peut donc être évalué entre 1,7 et 1,8 milliard de francs. Ce chiffre est si considérable que l'on peut se demander si l'on disposera de la main-d'œuvre nécessaire. Les tentatives faites pour obtenir des travailleurs étrangers paraissent être restées sans succès jusqu'à maintenant. Tout au plus sera-t-il possible d'affecter aux travaux de construction des ouvriers des entreprises de génie civil, lesquelles ne sont pas suffisamment occupées.

### *Les causes de la prospérité*

*Cette phase de suremploi a été amorcée avant tout par la fringale universelle de marchandises provoquée par la guerre et par l'élimination de deux grands Etats industriels: l'Allemagne et le Japon. De plus, les accords financiers passés avec l'étranger ne laissent pas d'accentuer cette évolution. Dans l'espace d'une année, nous avons accordé à la France, aux Pays-Bas, à la Belgique, à l'Italie et à la Grande-Bretagne des crédits totalisant 750 millions de francs (la Belgique n'a pas encore eu recours au crédit de 50 millions qui lui a été consenti et l'accord financier italo-suisse n'est pas encore entré en vigueur à la suite du veto allié). Ces prêts constituent une nécessité politique et économique (en contrepartie de ce geste, la France a facilité le transit des marchandises en provenance d'Espagne et l'Italie a autorisé l'utilisation des ports de Gênes et de Savone). Il va aussi sans dire que la Suisse a l'obligation morale de participer à la reconstruction.*

Mentionnons également que le Conseil fédéral a octroyé un crédit extraordinaire de 5 millions de francs pour contribuer au

rétablissement de la navigabilité du Rhin. Jusqu'à 300 km. en aval de Bâle, une douzaine d'entreprises suisses participent aux travaux, en particulier à la remise en état des ports de Kehl et de Strasbourg. Antérieurement déjà, les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey ont assumé la reconstruction du viaduc de Pyrimont, sur la ligne Bellegarde-Culoz. A la suite d'un accord passé en 1945, l'industrie suisse procédera pendant deux ans à la réparation de wagons français, au rythme de 150 par mois.

La reprise des relations avec la Russie nous obligera très probablement à accorder des crédits à ce nouveau partenaire, peut-être à d'autres pays de l'Est également, ce qui donnera encore une nouvelle impulsion à la conjoncture.

### III. Le plein emploi est assuré à longue échéance

Les théoriciens étrangers estiment que le « plein emploi » est atteint lorsque la moyenne annuelle des personnes en quête de place oscille entre 3 et 4% du nombre des salariés occupés, ce qui correspondrait, pour la Suisse, à un effectif de 60 000 à 80 000 chômeurs, soit le chiffre enregistré en 1937-1938. Une telle situation serait inacceptable du point de vue social et politique. De l'avis de M. le professeur Marbach, le plein emploi peut être considéré comme atteint lorsque le nombre des personnes en quête de place ne dépasse pas 1% de l'effectif de la main-d'œuvre. C'est là une conception typiquement suisse du plein emploi. « Il faut faire en sorte, ajoute Marbach, que les produits fabriqués soient aussi consommés, et cela de manière régulière. » Mais il va sans dire que ce principe, pour être efficace, ne peut être appliqué sur le plan national seulement; il doit l'être aussi sur le plan international.

« *Le meilleur moyen de prévenir la surproduction consiste à mettre plus d'argent dans les mains des consommateurs* (The best cure for any surplus is more money in the pockets of the consumers) », lisons-nous dans le programme que le Département américain d'Etat soumettra à la conférence internationale du commerce mondial et du plein emploi qui se réunira cet été (Proposals for Expansion of World Trade and Employment, novembre 1945). William Clayton, le « roi du coton », actuellement adjoint au secrétaire d'Etat, commente en ces termes cette déclaration:

« *Tous les pays ont à faire face à des problèmes difficiles. S'ils négligent de coordonner leur action, ils ne feront que contrecarrer leurs efforts, que se nuire réciproquement. En revanche, une coopération loyale ouvre à tous les peuples la possibilité d'accroître dès maintenant leur bien-être et de porter leur prospérité à un degré encore inconnu.* »

C'est l'évidence même. *Seule une collaboration à l'échelle mondiale peut permettre de prévenir le retour offensif d'un chômage*

*massif*. Mais, jusqu'à ce que les gouvernements aient élaboré d'un commun accord une *politique internationale de lutte contre les crises*, nous avons l'obligation de résoudre autant que faire se peut ce problème sur le *plan national*. *L'état actuel du marché du travail* appelle des mesures officielles, et cela d'autant plus que le gouvernement et l'économie privée craignent une dépression dès que l'étranger commencera à rembourser les crédits sous la forme de produits finis concurrençant notre industrie. *On pourrait évidemment envisager de régler le remboursement de ces crédits de manière qu'il contribue au maintien du degré d'occupation*. Malheureusement, ce n'est pas à la Suisse qu'il appartient de fixer la date de ces remboursements.

Mais sous la pression d'une opinion publique qui cède de nouveau, avec un optimisme pour le moins prématuré, à l'illusion de la liberté économique, le Conseil fédéral, avec une hâte peu helvétique, a renoncé à prendre de nouvelles mesures en vertu des pleins pouvoirs; de son côté, le Parlement se garde de prendre des arrêtés urgents. Dans ces conditions, il est donc devenu très difficile, pour les autorités, de freiner la cadence des investissements privés et de prévenir une surindustrialisation de notre pays. Il ne reste donc d'autre moyen que d'adresser aux entrepreneurs un *appel* pour les inviter à limiter autant que possible et de plein gré leurs investissements. Même si cet appel n'avait pour seul résultat que de réduire de 10% les investissements, ce seraient des millions de francs qui pourraient être mis en réserve en prévision d'une dépression économique. Il va sans dire que *les autorités doivent donner l'exemple et remettre à plus tard l'exécution de tous les travaux publics qui peuvent être différés*. De plus, la politique des *subventions* doit être *adaptée* au fur et à mesure à l'évolution du marché du travail. Il convient notamment d'examiner la possibilité de limiter la subvention fédérale (de 15% au maximum) accordée pour la construction de logements aux seules habitations économiques, tout en relevant le taux. Les autorités devront renoncer à subventionner, comme elles le font depuis 1940, les travaux de réparation et de rénovation exécutés pendant l'hiver, mais en prévoyant une réglementation spéciale pour l'hôtellerie.

Ces mesures devraient être complétées par une *adaptation de la politique fiscale aux nécessités de la conjoncture*. Certes, on peut opposer à cette méthode que fiscalité et politique économique sont deux choses différentes. Pourtant, du seul point de vue psychologique, on peut penser qu'il serait indiqué de permettre à l'économie privée, en période de prospérité, d'accumuler des réserves exonérées d'impôt ou de lui garantir des ristournes d'impôt en période de crise. L'exemple donné par la Grande-Bretagne pendant la guerre est convaincant. Il est vrai que les libéralistes impénitents font observer que la constitution de ces réserves doit être laissée aux entrepreneurs et que l'Etat n'a pas à s'en mêler. Mais alors qui contrôlerait l'usage et quelle assurance aurions-nous



qu'elles seront effectivement mise de côté pour maintenir l'emploi en temps de crise?

Les expériences faites au cours des cinquante dernières années ne permettent guère aux syndicats de témoigner une confiance illimitée à l'industrie privée! *La combinaison de fonds de réserves accumulés par les entreprises et de comptes bloqués par l'Etat nous paraît constituer un compromis acceptable et typiquement suisse. S'ils veulent avoir l'assurance que l'on préviendra à temps la dépression, les travailleurs ne peuvent renoncer à l'intervention de l'Etat.* Ni l'entrepreneur privé ni la branche dans laquelle il exerce son activité n'ont une connaissance suffisante des relations de cause à effet, tant sur le plan national qu'international. Il conviendrait donc de charger un *conseil économique*, disposant de statistiques exactes de la production, des commandes et des salaires, de coordonner les divers intérêts économiques en s'inspirant de ce principe: *l'ordre dans la liberté.* Un organe officiel américain a déclaré récemment: «Aucun gouvernement ne peut admettre un retour à la liberté économique absolue.» Espérons que l'on finira par se rendre compte en Suisse que, *pour atteindre approximativement un degré de plein emploi et pour le conserver, un contrôle permanent de l'Etat est nécessaire et que ce dernier doit disposer des pouvoirs qu'implique ce contrôle.*

Mais peut-être cette conception ne s'imposera-t-elle que sous la pression de la crise et de l'étranger? Pourquoi attendre jusque-là?

#### IV. Problèmes actuels

##### *La modernisation de l'industrie suisse du coton*

Le degré d'occupation élevé de l'industrie suisse est dû non seulement aux commandes passées par l'étranger, mais aussi à celles que nécessite le renouvellement de l'outillage des fabriques suisses. En fait, si notre industrie veut rester à même d'affronter la concurrence étrangère, elle doit simultanément moderniser son outillage et rationaliser la production afin d'accroître la capacité de rendement et d'abaisser les prix de revient, ce qui doit aussi permettre d'augmenter la part du salaire. La nécessité de ce renouvellement est particulièrement sensible dans l'industrie du coton, laquelle aura à affronter une concurrence dangereuse dès que les fabriques étrangères seront rééquipées, grâce en partie aux livraisons de machines textiles suisses. Bien que la concurrence de l'Allemagne soit pratiquement éliminée (la capacité de production restera limitée au 55% du chiffre d'avant-guerre), la Suisse aura à affronter les producteurs anglo-saxons. Or, les installations de l'industrie suisse du coton sont souvent démodées, la plus grande partie des machines datent du siècle dernier. Cet état de choses est particulièrement sensible dans la broderie. De 1890 à aujourd'hui, le nombre des machines à broder à la main est tombé de

17 000 à 800; de 1922 à aujourd'hui, le nombre des machines automatiques a reculé de 2260 à 515. De plus, cette industrie manque de personnel spécialisé, encore que les nouvelles écoles techniques forment derechef des jeunes gens. Mais il s'agit avant tout de créer de nouveaux modèles de machines à broder. Il conviendrait aussi d'assurer une meilleure protection des modèles suisses, d'obtenir des abaissements des droits de douane, éventuellement de participer financièrement à l'industrie de la broderie du Vorarlberg et de l'Italie du Nord. En résumé, la modernisation de l'industrie du coton exigera de gros capitaux. A cet effet, il faut donner aux entrepreneurs la possibilité, par une politique fiscale appropriée, de constituer les réserves nécessaires au renouvellement de l'outillage, réserves qui pourraient être bloquées comme nous l'avons dit plus haut.

### *Le recours à la main-d'œuvre étrangère*

L'industrie textile souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre. Depuis la dernière crise économique, des dizaines de milliers d'ouvrières étrangères ont regagné leur pays; l'agriculture occupe un nombre croissant de personnes; de plus, le recul des naissances enregistré pendant et après la première guerre mondiale se fait sentir. Les bas salaires payés aux ouvrières dans l'industrie textile jouent également un rôle. On sait qu'ils sont inférieurs de 4 ct. à la moyenne générale et de 9 ct. à ceux qui sont payés dans l'industrie des machines.

L'accroissement de la capacité de production est une nécessité. Pour remédier efficacement à la pénurie de personnel, il faudra améliorer de manière très sensible les conditions de logement et les autres prestations sociales. Mais, en attendant, pour parer au manque de personnel, les fabriques doivent passer du travail à façon à des entreprises étrangères et envisager l'immigration de travailleurs étrangers, solution à laquelle les syndicats ne peuvent se rallier sans avoir la garantie qu'elle ne provoquera pas un dumping social. Il est donc intéressant de connaître l'attitude adoptée par le Département fédéral de l'économie publique:

Les autorités fédérales ne recruteront pas de main-d'œuvre étrangère. Sans compter les réserves d'ordre politique qu'appelle une telle initiative, un organe officiel n'aurait pas l'assurance que les travailleurs étrangers auxquels il aurait fait appel donneraient satisfaction aux employeurs. C'est donc aux associations patronales qu'il appartient de recruter les travailleurs étrangers dont elles ont besoin, le visa ne devant être accordé qu'à ceux qui donneront les garanties politiques indispensables, qui rempliront les conditions posées quant à l'état de santé et aux connaissances professionnelles.

En principe, les employeurs ne seront autorisés à faire appel à des travailleurs étrangers que si, bien qu'offrant les conditions de travail et de salaire en vigueur dans la localité ou la profession, ils ne trouvent pas suffisamment de main-d'œuvre suisse. L'emploi de travailleurs étrangers ne doit pas porter préjudice au placement d'ouvriers suisses, cela à l'avenir également, lorsque

l'offre de main-d'œuvre indigène augmentera. Il convient, dans la mesure du possible, de tenir compte des Suisses rapatriés. Si la situation devenait moins favorable sur le marché du travail, il faudrait licencier en premier lieu les travailleurs étrangers.

Pour maintenir la paix du travail, il faut veiller à ce que l'engagement de travailleurs étrangers n'entraîne aucun avilissement<sup>o</sup> de la situation de la main-d'œuvre suisse. Lorsque, dans une entreprise, les conditions de travail et de salaires ne sont pas réglées par un contrat collectif, l'entrepreneur doit être tenu de s'entendre avec l'organisation ouvrière au sujet des conditions de travail et de salaire des ouvriers étrangers. On demandera éventuellement l'intervention d'un organe cantonal. La section de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'Ofiamt est prête, éventuellement en collaboration avec l'autorité cantonale, à examiner ces conditions avec les associations ouvrières compétentes. Lorsque aucune entente n'intervient, c'est aux autorités compétentes qu'il appartient, après s'être assurées que les conditions de travail et de salaire sont conformes à celles qui sont en vigueur dans la localité ou la profession, de se prononcer sur la demande présentée par l'employeur.

### *Les employés auxiliaires de l'économie de guerre*

La démobilisation de l'économie de guerre et le licenciement progressif d'une partie du personnel du Département militaire fédéral appellent des mesures particulières. On sait qu'avant la guerre quelque 4000 employés de bureau étaient sans emploi. Depuis lors, le nombre des personnes qui ont embrassé cette profession s'est même accru; les Suisses rentrés de l'étranger n'ont pas laissé de contribuer à cette évolution. Le délégué aux possibilités de travail a adressé un appel à l'économie privée pour qu'elle aide les autorités à placer ce personnel.

En janvier 1945, la Confédération occupait, exception faite de quelque 10 000 personnes travaillant à titre surnuméraire dans les ateliers fédéraux d'armements, 8324 employés auxiliaires, soit 6410 hommes et 1932 femmes; 3530 employés masculins possédaient une formation suffisante, 954 n'avaient pas une formation commerciale suffisante, 812 avaient fait des études universitaires, 342 étaient des techniciens et 614 provenaient d'autres professions (jardiniers, relieurs, mécaniciens, etc.). Sur les 844 universitaires on comptait 428 juristes et 133 économistes; les autres sont avant tout des ingénieurs, des architectes, etc. 2335 employés auxiliaires ou 30% environ ont séjourné à l'étranger avant la guerre. Sur ce nombre, 1166 sont prêts à y retourner. 2534 employés qui n'ont pas encore été à l'étranger sont disposés à s'expatrier.

Il va sans dire que la Confédération doit tout d'abord réserver les emplois vacants. Le 8 juin 1945, l'Office du personnel a prescrit aux divisions de l'administration fédérale de s'abstenir d'engager au dehors de nouveaux fonctionnaires tant qu'il se trouvera, parmi les employés auxiliaires de la Confédération, des personnes possédant les capacités requises.

De plus, il a été créé, auprès du Département militaire fédéral, un service de placement et de renseignement. Le 28 décembre 1945, le Conseil fédéral a transformé cet organisme en un office central pour l'ensemble du personnel et relevant du délégué aux possibilités de travail.

On peut penser que les tâches nouvelles qui ont été ou qui seront encore confiées à la Confédération (développement de la défense nationale et de nos représentations diplomatiques à l'étranger, régime des caisses de compensation pour perte de gain et de salaire, perfectionnement de l'organisation fiscale, assurance-vieillesse et survivants, développement de la prévoyance sociale, etc.) exigeront de 1200 à 1400 fonctionnaires masculins supplémentaires et quelque 400 femmes. Mais même en admettant le cas le plus favorable, c'est-à-dire l'engagement à titre définitif de 1400 employés de l'économie de guerre, il en restera encore 4600 à placer. Le 28 décembre dernier, le Conseil fédéral a élaboré diverses directives dont voici quelques-unes :

Les services de l'administration fédérale subventionneront des cours destinés à permettre aux employés de la Confédération appelés à être licenciés de se perfectionner ou de s'initier à une autre profession, afin qu'ils soient mieux à même de trouver un nouvel emploi.

L'Office du personnel continuera de s'adapter dans une large mesure aux circonstances en ce qui concerne le paiement de la contribution versée par la Confédération à la caisse de secours du personnel. On pourra envisager :

de transférer à des entreprises privées, à titre d'essai, des employés auxiliaires, la Confédération continuant alors à leur verser leur traitement jusqu'à concurrence de 50 % pendant 6 mois au maximum ;

de continuer de verser, pendant trois mois après son départ, le traitement de l'employé auxiliaire qui s'établit à son compte et qui ne dispose pas des ressources nécessaires à cet effet ;

de rembourser à l'employé auxiliaire qui a trouvé un emploi à l'étranger une partie de ses frais de voyage si l'intéressé ne dispose pas de ressources suffisantes ;

d'inviter la caisse fédérale à prendre à sa charge, entièrement ou partiellement, les frais de voyage de l'employé devant se présenter en Suisse pour briguer un poste dans l'administration ou dans l'économie privée, si l'intéressé ne dispose pas de ressources suffisantes.

On peut également verser trois mois de salaire aux employés d'un certain âge, ayant six mois de service au moins, qui ne trouvent pas un nouvel emploi. Aucune limite d'âge n'a été fixée. L'industrie textile a proposé de transférer en Suisse romande ou à l'étranger des employés de langue allemande pour apprendre le français ou une langue étrangère. Les dépenses seraient couvertes pour un tiers par l'Etat, pour un tiers par l'entreprise qui engage et pour un tiers par l'intéressé.

Il sera particulièrement difficile de placer les employés d'un certain âge. Sur les 6410 employés masculins occupés en janvier 1945, 1864 étaient âgés de 40 ans et davantage, dont 751 avaient

50 ans et plus; 307 femmes avaient 40 ans et plus (99 avaient 50 ans et davantage). On sait que le rachat de ce personnel dans une caisse de pensions est extrêmement coûteux. Cependant, la question de l'assurance ne devrait pas être déterminante.

Le délégué aux possibilités de travail a pris contact avec des administrations cantonales et communales, des bibliothèques, etc. Il a reçu certaines assurances. Des cours ont lieu actuellement pour former les universitaires aux professions de statisticiens et d'experts-comptables.

### *Emigration*

On n'a pas encore trouvé de solution au problème de l'émigration. Les investigations faites par l'Ofiamt ont permis de conclure que les pays étrangers sont tout d'abord soucieux de placer leurs propres ressortissants. Partout on constate une certaine xénophobie! Evidemment, il sera possible d'envoyer des techniciens en Amérique du Sud ou des agriculteurs en France. Il sera cependant très difficile aux employés de commerce de trouver des emplois. Néanmoins, les autorités fédérales sont décidées à faciliter l'émigration dans la mesure de leurs moyens. Eventuellement, elles accorderont des prêts sans intérêt et même des avances à fonds perdu.

Il a été question, l'automne dernier, d'envoyer des employés suisses en zone américaine. Aucune décision n'a encore été prise. Les Américains auraient conclu des accords analogues avec le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la France, la Grande-Bretagne. Nous saurons prochainement si les Américains pourront offrir une possibilité d'emploi à quelques centaines de citoyens suisses (interprètes, juristes, économistes, ingénieurs, chimistes, employés, sténo-dactylographes, etc.). Les traitements offerts oscilleraient entre 8000 et 12 000 fr., voire davantage, ce qui permettrait aux célibataires de mettre quelque argent de côté. Les dépenses d'entretien, évaluées à 2000 fr., paraissent très basses. Cependant, les villes détruites n'offriront pas que des agréments. Néanmoins, l'entreprise est tentante pour les jeunes gens célibataires désireux de s'instruire et d'élargir leur horizon. Il faut donc espérer qu'une solution interviendra prochainement.

### *Les Suisses rentrés de l'étranger*

Depuis l'automne dernier, des milliers de Suisses sont rentrés au pays. Il s'agit avant tout de personnes établies depuis longtemps dans le Mecklembourg, la Saxe et d'autres provinces allemandes où elles gagnaient largement leur vie dans l'économie laitière. Ces Suisses ont pour la plupart épousé des Allemandes. Ils sont hospitalisés dans d'anciens hôtels. Jusqu'à maintenant, 3500 de ces ressortissants suisses ont été accueillis dans le pays. 2600 étaient

encore hospitalisés le 31 janvier 1946; sur ce nombre, 500 au moins pourront être placés à brève échéance.

Le Service de placement des Suisses rentrés de l'étranger a été centralisé dernièrement, encore que bien tard. On comprend que les intéressés, dont beaucoup attendaient depuis cinq mois, aient commencé à perdre patience. Ils lisaient dans les journaux que l'on avait l'intention de faire venir de la main-d'œuvre étrangère et ils s'étonnaient à juste titre que l'on ne plaçât pas en premier lieu les Suisses rentrés au pays.

Ces compatriotes peuvent être occupés avant tout dans l'agriculture et l'industrie textile. Jusqu'à maintenant, toutefois, la pénurie de logements a entravé le placement. Il serait donc indiqué de monter dans le voisinage des fabriques de textiles et dans les régions agricoles des baraquements provisoires entièrement équipés pour loger cette main-d'œuvre. Les dépenses devraient être couvertes par les employeurs, la Confédération pouvant éventuellement accorder une aide financière.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas au moment où l'agriculture manque de bras que l'on peut se permettre de laisser ces travailleurs agricoles sans emploi. On ne saurait s'arrêter au fait qu'ils ignorent tout de la culture des champs et qu'ils sont spécialisés dans l'économie laitière. Ces Suisses rentrés d'Allemagne pourraient également être affectés par groupes aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Kloten.

Ils doivent être intégrés aussi rapidement que possible dans le processus de production, d'autant plus que la Confédération paye aujourd'hui de 7 à 8 fr. pour chacun d'eux alors que l'on manque ailleurs de main-d'œuvre. Si leur salaire de début n'est pas suffisant, la Confédération pourrait leur allouer un supplément pendant la période de réadaptation.